

Année : 2021

Population : 370 h

Groupement d'appartenance : CC SOMME SUD OUEST

Poste comptable : 080036 SGC POIX-DE-P-QUEVAUVILLERS

Strate : FPA/FPZ : Communes de 250 à 499 habitants

Régime : FPZ

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 080 - SOMME

Commune : LIGNIERES-CHATELAIN (21800456200011)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 77 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 170 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 1089 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	190 683	515	646	680	926
Produits de fonctionnement CAF	177 123	479	614	660	887
dont : Impôts locaux	41 240	111	256	295	346
Fiscalité reversée par les GFP	0	0	0	0	9
Autres impôts et taxes	20 677	56	73	48	27
Dotation globale de fonctionnement	68 485	185	153	152	187
Autres dotations et participations	10 958	30	71	98	172
dont : FCTVA	621	2	3	2	4
Produits des services et du domaine	8 926	24	14	19	61
Total des charges de fonctionnement = B	169 974	459	486	529	710
Charges de fonctionnement CAF	156 414	423	451	500	659
dont : Charges de personnel (montant net)	61 870	167	143	159	227
Achat et charges externes (montants nets)	59 268	160	167	176	221
Charges financières	2 961	8	9	7	15
Subventions versées	1 800	5	10	12	33
Contingents	13 629	37	55	81	83
Résultat comptable = A - B = R	20 708	56	160	151	216
Capacité d'autofinancement brute = CAF	20 708	56	163	160	229

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	26 838	73	268	319	480
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	103	98	166
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	55	52	78
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	0	1
Subventions reçues	0	0	36	89	105
FCTVA	13 278	36	23	30	42
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	3	5	7
dont : Taxe d'aménagement	0	0	3	5	7
Amortissements	0	0	19	16	17
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	45 256	122	278	317	490
dont : Dépenses d'équipement	26 405	71	202	249	371
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	8 623	23	52	50	88
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	18 418	50	10	-2	10
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	-2
Besoin de financement de la section d'investissement	18 418	50	10	-2	8
Résultat d'ensemble	2 291	6	150	153	208
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	150 629	407	374	343	619
dont encours des dettes bancaires et assimilées	149 816	405	370	333	609
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	149 816	405	370	333	609
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	11 585	31	60	57	103
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	206 277	558	865	892	1 047

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	23 718	64	168	159	238
Résultat comptable = A - B = R	20 708	56	160	151	216
Produits de fonctionnement CAF	177 123	479	614	660	887
Charges de fonctionnement CAF	156 414	423	451	500	659
Capacité d'autofinancement brute = CAF	20 708	56	163	160	229
Produits de cessions d'immobilisations	3 333	9	12	8	22
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	12 085	33	112	110	140
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	12 085	33	112	110	140

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	23,28 %	41,69 %	44,75 %	39,01 %
Dotations et participations reçues	44,85 %	36,42 %	37,90 %	40,50 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	38,67 %	24,84 %	23,01 %	21,06 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	37,89 %	37,02 %	35,17 %	33,61 %
Charges de personnel (montant net)	39,56 %	31,70 %	31,87 %	34,47 %
Charges financières	1,89 %	1,89 %	1,46 %	2,26 %
Contingents	8,71 %	12,24 %	16,18 %	12,55 %
Subventions versées	1,15 %	2,23 %	2,37 %	4,99 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	45,77 %	55,29 %	44,39 %	37,86 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	27,38 %	21,07 %	21,13 %
Subventions reçues	0,00 %	17,79 %	35,76 %	28,30 %
FCTVA	50,29 %	11,21 %	11,95 %	11,20 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	7,23	2,27	2,08	2,67
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	7,23	2,27	2,08	2,67
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,49	0,36	0,36	0,43

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	370 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	197			
Part des foyers non imposables	58,9 %	52,7 %	51,9 %	51,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	24 076	25 311	25 666	25 384

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	146			
-> dont part de résidences secondaires	6,2 %	6,1 %	6,8 %	19,1 %
-> dont logements vacants	0	0	0	0
Valeur locative nette des résidences secondaires	20 522			
Bases communales imposées en foncier bâti	191 584			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	84,0 %	81,0 %	84,4 %	73,6 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	15,1 %	8,3 %	7,3 %	6,3 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,8 %	10,4 %	7,9 %	19,5 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	25	12	12	14
-> dont au profit de la commune	24	10	11	14
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	1	2	1	0
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	17	11	11	15
-> dont au profit de la commune	17	11	11	15
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	0	0	0	0

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	20 522	55	48	58	202
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	191 584	518	594	603	902
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51 927	140	175	157	146
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	459	1	2	3	3

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	46 266	125	218	173	332
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	46 266	125	218	174	332
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	9 858	27	109	51	11

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Pour la commune	Bases en € par habitant		
			Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	0	0	375	394	534

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	3 688
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Non voté	Non voté	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	23,14 %	27,25 %	24,87 %	21,70 %
-> dont taux voté par la commune	6,34 %	15,30 %	16,06 %	14,56 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	1,60 %	1,19 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	16,80 %	12,01 %	8,99 %	7,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42,74 %	45,68 %	45,76 %	41,25 %
-> dont taux voté par la commune	29,88 %	36,03 %	38,46 %	33,64 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,65 %	2,46 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	12,86 %	9,58 %	7,29 %	7,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	32,09 %	43,11 %	42,91 %	43,16 %
-> dont taux voté par la commune	7,18 %	25,20 %	27,73 %	28,23 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	1,18 %	6,65 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	24,91 %	17,91 %	15,15 %	14,52 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,74 %	43,72 %	40,42 %	40,75 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	43,74 %	43,72 %	40,42 %	40,75 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	19,32 %	23,53 %	23,27 %	26,35 %
-> dont taux CFE voté par la commune	6,71 %	13,42 %	14,82 %	18,04 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	1,50 %	7,84 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	12,61 %	10,11 %	8,41 %	8,09 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	23,01 %	22,76 %	22,36 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	25,09 %	24,92 %	24,87 %	23,24 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	0,00 %	11,90 %	12,20 %	12,84 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	4 749	13	13	15	44
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	1 301	4	7	9	29
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	3 448	9	6	5	13
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	1	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	81 542	220	271	276	372
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	56 636	153	214	232	303
> Effet du coefficient correcteur : reversement	0	0	10	13	17
> Effet du coefficient correcteur : prélèvement	-29 178	-79	-53	-43	-104
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	24 906	67	57	43	66
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	1	2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	16 659	45	75	68	63
-> dont produits FNB au profit de la commune	3 733	10	44	44	41
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	1
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	12 926	35	31	23	20
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	1	1
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	200	1	1	1	1
-> dont produits au profit de la commune	200	1	1	1	1
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 977	30	77	52	90
-> dont au nom de la commune seule	2 951	8	29	26	60
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	1
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	5 553	15	22	14	26
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	1
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	2 473	7	26	12	2
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	0	0	45	48	69

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	10 879	29	32	25	34
-> dont au bénéfice de la commune	7 368	20	20	16	22
-> dont au bénéfice du GFP	3 511	9	13	9	12
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	19 122	52	90	70	60
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	10 075	27	23	26	46
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	9 047	24	67	44	14
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	799	2	3	2	1
-> dont au profit de la commune	799	2	3	2	1
-> dont au profit du GFP	0	0	0	0	0
FRACTION DE TVA					
Fraction de TVA	4 953 404	13 388	7 622	5 176	3 314
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	4 953 404	13 388	7 622	5 176	3 314

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	3	2	2
FNGIR					
-> Versement (C/7323)	0	0	9	12	8
-> Prélèvement (C/739116)	12 638	34	57	47	117

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	652	2	21	17	57
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle	451	1	20	17	57
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 324	4	6	6	6

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	4 758	13	5	5	9
Autres allocations compensatrices - CFE	179	0	4	7	39
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	3	6	37

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées